



Office for People With Developmental Disabilities



Faits Essentiels Sur Les Incidents et Les Enquêtes



(866) 946-9733 | Système de Relais de New York 711

www.opwdd.ny.gov

Faits Essentiels sur les Incidents et les Enquêtes

Sommaire

Engagement de l'OPWDD en matière de Protection	4
Quatre Types d'Incidents	6
Signalement.....	8
Notification à la Famille et aux Défenseurs	9
Demande d'Informations	9
Enquêtes sur les Incidents	12
Être un Défenseur Efficace En Cas d'Incident	12
Travailler Ensemble pour Prévenir les Incidents Futurs	13



Engagement de l'OPWDD en matière de Protection

La mission de l'OPWDD est d'aider les personnes atteintes de déficiences développementales à vivre une vie plus riche. Une partie importante de l'accomplissement de cette mission consiste à protéger les personnes contre tout danger. L'OPWDD dispose de réglementations détaillées régissant la fourniture en toute sécurité d'aides et de services aux New-Yorkais atteints de déficiences développementales, ainsi que d'activités de contrôle régulières permettant d'examiner et d'améliorer en permanence la qualité des services. Toutefois, en cas de problème, l'OPWDD et le NYS Justice Center for the Protection of People with Special Needs administrent un programme rigoureux d'examen des incidents, d'enquête et d'action corrective qui permet de corriger les situations dangereuses et d'améliorer l'expérience et la sécurité des personnes.

Le Titre 14 des Codes, Règles et Réglementations de l'État de New York, Partie 624, exige que des mesures soient prises lorsqu'une personne est victime d'un événement préoccupant tel qu'un abus, une négligence, un mauvais traitement, des blessures ou des erreurs de médication. Il exige :

- Le signalement de certains incidents au Centre de Justice de l'État de New York
- Le signalement de l'Incident à l'OPWDD
- La fourniture des soins et une protection immédiats
- Une investigation de l'incident
- La prise de mesures pour éviter que des événements similaires ne se reproduisent
- La mise en place de procédures et formation du personnel pour éviter que de tels événements ne se reproduisent

Quatre Types d'Incidents

L'OPWDD a défini les quatre types d'incidents suivants :

Incidents de Maltraitance et de Négligence à Signaler

Cas d'abus physiques, sexuels et psychologiques, ainsi que d'autres comportements interdits tels que le recours délibéré et inapproprié à la contention et la négligence

Incidents Importants à Signaler

Survenance d'événements tels que des erreurs de médication entraînant des effets indésirables, le recours à l'isolement, la maltraitance, la disparition de personnes et l'étouffement

Événements Graves Notables

Situations délicates et décès

Événements Notables Mineurs

Événements tels que des blessures nécessitant un traitement médical ou dentaire au-delà des premiers soins, y compris le vol et l'exploitation financière

Remarque : Il peut arriver qu'un incident soit reclassé à la suite de la découverte d'informations supplémentaires sur la situation.



Signalement

Tous les prestataires de services doivent signaler les éléments suivants à l'OPWDD :

- Incidents de Maltraitance et de Négligence à Signaler
- Incidents Importants à Signaler
- Événements Graves et Notables

Les prestataires doivent également être en mesure de connaître les Événements Mineurs Notables et toutes les situations potentiellement préjudiciables qui n'atteignent pas le niveau d'un Incident à Signaler ou d'un Événement Grave Notable, et d'y répondre.

Les Incidents de Maltraitance et de Négligence à Signaler et les Incidents Significatifs à Signaler qui se produisent dans le cadre de programmes et de services certifiés ou gérés par l'OPWDD doivent être signalés au Centre de Justice ainsi qu'à l'OPWDD.

Signaler un Abus ou une Négligence

Pour signaler des situations de maltraitance ou de négligence, vous pouvez contacter :

- l'organisme prestataire de services qui soutient la personne, ou
- l'Unité de Gestion des Incidents de l'OPWDD au 518-473-7032 pendant les heures de bureau ou au 1-888-479-6763 en dehors des heures de bureau, ou
- la ligne d'assistance téléphonique du Centre de Justice de l'État de New York, ouverte 24 heures sur 24, pour signaler les cas de Maltraitance, de Négligence et d'Incidents Importants, au 1-888-373-2122.

Notification à la Famille et aux Défenseurs

La loi Jonathan et les réglementations de la Partie 624 de l'OPWDD exigent que **les parties qualifiées reçoivent une notification téléphonique** de tous les incidents dès que possible après qu'ils se sont produits. Les parties qualifiées comprennent :

- La personne qui reçoit les services
- Le tuteur légal ou le parent, le conjoint, l'enfant adulte ou le frère ou la sœur adulte qui ont le droit d'accéder aux dossiers cliniques. (Loi sur l'hygiène mentale, section 33.16)

Ces parties doivent également se voir proposer une réunion avec le directeur de l'agence ou son représentant pour discuter de l'incident.

Les réglementations de la partie 624 exigent également qu'une personne qui ne répond pas à la définition d'une partie qualifiée, mais qui sert de défenseur (parfois appelé correspondant) pour une personne bénéficiant de services, soit informée de tous les incidents.

Un défenseur peut également être une personne qualifiée, mais uniquement s'il remplit les critères susmentionnés pour une personne qualifiée.

Des procédures supplémentaires sont en place pour les notifications impliquant des membres de la classe de Willowbrook.

Demande d'Informations

Une personne qualifiée et les défenseurs qui reçoivent un avis d'incident recevront automatiquement un rapport sur les Mesures Prises (Formulaire 148 de l'OPWDD) dans les 10 jours suivant l'achèvement du rapport initial.

Une personne qualifiée et les défenseurs qui reçoivent un avis d'incident peuvent demander le rapport d'incident initial (OPWDD 147) en soumettant une demande écrite (lettre ou courriel) au fournisseur de services qui a signalé l'incident.

Qui Peut Demander	Informations qu'ils Peuvent Demander	Quand elles sont fournies
Personne Qualifiée, Défenseur	Copie expurgée du Rapport d'Incident (Formulaire 147 de l' OPWDD)	Sur demande écrite (lettre ou courriel)
Personne Qualifiée, Défenseur	Copie expurgée du Rapport sur les Mesures Prises (Formulaire 148 de l'OPWDD)	Dans les 10 jours suivant l'achèvement du rapport initial
Personne Qualifiée	<p>Copie expurgée des informations complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rapport d'enquête <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • le dossier d'enquête complet 	<p>Sur demande écrite (lettre ou courriel) :</p> <p>Dans les 21 jours suivant la clôture de l'incident ou</p> <p>Dans les 21 jours suivant la demande si l'incident est déjà clos</p>

En vertu de la Loi de Jonathan (Loi sur l'Hygiène Mentale 33.25), une personne qualifiée peut demander des dossiers supplémentaires concernant les Incidents de Maltraitance et de Négligence à Signaler et les Incidents Significatifs. Cette demande doit être adressée par écrit à l'agence qui fournit les services. Les défenseurs n'ont pas droit à ces informations. Tous les prestataires de services doivent expurger ou supprimer les noms et les informations d'identification de toute personne bénéficiant de services (autre que la ou les personne(s) directement impliquée(s) dans l'événement) et des employés.

Remarque : *Si un incident est reclassifié par rapport à sa classification initiale, les informations sont fournies sur la base de la classification finale de l'incident.*

Si une personne qualifiée s'est vu refuser des dossiers relatifs à une enquête sur un incident à signaler (abus et négligence, incident important), elle peut contacter :

Agent d'Appel des Dossiers d'Incidents de l'OPWDD
44 Holland Avenue
Albany, NY 12229



Enquêtes sur les Incidents

Chaque incident (y compris les événements) doit faire l'objet d'une enquête approfondie.

Chaque incident (y compris les événements) doit faire l'objet d'une enquête approfondie.

Les enquêtes sur les allégations de Maltraitance et de Négligence concluront également si l'allégation est « fondée » ou « non fondée » sur la base de la prépondérance des preuves.

Le Comité d'Examen des Incidents de l'agence examine l'incident, s'assure que l'enquête est approfondie et, si nécessaire, détermine les mesures supplémentaires à prendre pour prévenir d'autres incidents.

Être un Défenseur Efficace en Cas d'Incident

Le plaidoyer de la famille et des amis est essentiel pour garantir que les personnes ayant une déficience intellectuelle aient une voix dans leur vie. Les préoccupations concernant les incidents doivent être discutées avec le directeur de l'agence ou son représentant. Lorsqu'une enquête sur un Abus ou une Négligence est en cours dans le cadre d'un programme certifié de l'OPWDD, les défenseurs peuvent trouver du soutien auprès des Services Juridiques d'Hygiène Mentale (MHLS). Les défenseurs peuvent également contacter l'Unité de Gestion des Incidents de l'OPWDD pour toute question sur le processus. Toutefois, les informations spécifiques qui peuvent être fournies sont limitées lorsque l'enquête est encore en cours.

Qui Contacter En Cas de Questions ou de Préoccupations Concernant une Enquête

- Directeur de l'agence fournissant les services
- Services Juridiques de l'Hygiène Mentale – <https://nycourts.gov/ad3/mhls>
- Unité de Gestion des Incidents de l'OPWDD – 518-473-7032

Travailler Ensemble pour Prévenir les Incidents Futurs

Les parties qualifiées, les défenseurs, les gestionnaires de soins, les personnes qui reçoivent des services et les prestataires de services doivent travailler ensemble pour mettre en place des plans de services qui servent bien les personnes et les maintiennent en sécurité. Ils doivent discuter des mesures de protection ou des interventions spécifiques qui peuvent s'avérer nécessaires. Ces discussions doivent avoir lieu dans le cadre du processus de planification centré sur la personne ou à chaque fois que des inquiétudes apparaissent. Les discussions doivent porter sur les facteurs contributifs possibles, tels que :

- l'emploi du temps quotidien et hebdomadaire de la personne
- tout changement dans le comportement ou l'attitude de la personne
- tout problème de santé physique ou d'hygiène
- les évaluations ou interventions cliniques ou médicales susceptibles d'être utiles
- le niveau de supervision de la personne
- la formation du personnel
- les conditions de l'environnement ou de la situation de vie

**Pour plus d'informations sur les Incidents et les Enquêtes,
veuillez consulter le site web de l'OPWDD.**

www.opwdd.ny.gov/providers/incident-management



**Office for People With
Developmental Disabilities**

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web de l'OPWDD :

www.opwdd.ny.gov

Une publication du Bureau de Communication de l'OPWDD de l'État de New York.
44 Holland Ave., Albany, NY 12229

(866) 946-9733 | Système de Relais de New York 711